## RAPPORT D'ANALYSE N° HY25060010- version 1

## Edité le 18/06/2025

Destinataire

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD TERRITOIRE (Service des eaux) 6 rue Juvénal Viellard Site des Forges 90600 GRANDVILLARS FRANCE

Copie : AGENCE REGIONALE DE SANTE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE – CS 90, COMMUNE DE FROIDEFONTAINE

Demandé par : ARS NFC - C90

Exploitant : COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD TERRITOIRE (Service des eaux) - 6 rue Juvénal Viellard - GRANDVILLARS

Motif: CS - CONTROLE SANITAIRE PLANIFIE

## Identification Echantillon n°HY25060010-1

PSV : 0000000248 Commune : 090 / FROIDEFONTAINE

Nom du PSV : FROIDEFONTAINE Localisation exacte : Mairie, évier de la cuisine

Type d'eau : T - Eau distribuée après désinfection Type de visite : D2

Type analyse : D2CL Date et Heure de Prélèvement : 02/06/2025 08:35

UGE: 0059 - COMMUNAUTE COMMUNES SUD TERRITOIRE

Installation: UDI - 003307 - BORON GROSNE

Date de réception : 02/06/2025 Type de robinet : Mitigeur Observations :

 Heure de réception :
 11:40
 Démontage :
 Oui

 Prélevé par :
 E.BOY (PMA)
 Modalité de prélèvement :
 Premier jet

 Référence méthode de
 FD T90 520 @
 Moyen de désinfection
 Aucune

prélèvement : uti

Date début analyse : 02/06/2025 13:20

Echantillon n°HY25060010-1	Résultats (1)	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Méthodes
METAUX ET MICROPOLLUANTS MINERAUX					
Antimoine	< 0,5	μg/l	10		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méth. int O745LAB_N) @
Cadmium	< 0,025	μg/l	5		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méth. int O745LAB_N) @
Chrome	< 1,0	μg/l	50		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méth. int O745LAB_N) @
Cuivre	0,130	mg/l	2	1	NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méth. int O745LAB_N) @
Fer	< 20	μg/l		200	NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méth. int O745LAB_N) @
Nickel	3,6	μg/l	20		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méth. int O745LAB_N) @
Plomb	3,2	μg/l	10		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méth. int O745LAB_N) @
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Nitrites	< 0,01	mg/l NO2	0.5		NF EN 26777 @

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Les prestations couvertes par l'accréditation sont identifiées par le symbole @ (1) Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification (LQ)

NC : somme non cumulable (tous les éléments de la somme sont inférieurs aux limites de quantification). NR : non renseigné. NM : non mesuré Pour les résultats des paramètres calculés : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.



## Laboratoire agréé pour le contrôle sanitaire des eaux par le Ministère de la Santé

Pour les paramètres sous traités, voir le rapport CARSO joint - LSE2506-37189

Conclusion:

Eau conforme aux limites de qualité et satisfaisante au regard des références de qualité



Les conclusions émises s'appuient sur les valeurs seuils du Code de la santé public. Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée. Les déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation uniquement si tous les résultats pris en considération pour conclure sont accrédités. La température n'est pas couverte par l'accréditation. Pour déclarer ou non la conformité aux spécifications, les incertitudes n'ont pas été explicitement prises en compte. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande. Le rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse. Si le client a assuré le prélèvement, ce rapport concerne les échantillons tels qu'ils ont été reçus. Les données fournies par le client sont identifiées en caractère italiques, elles ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire sauf mention contraire, la localisation des points de prélèvement a été définie par le client. Il est rappelé aux clients que pour faire référence à notre accréditation COFRAC, seule la reproduction intégrale du rapport d'essai est autorisée. Le laboratoire vous informe que la gestion des réclamations est décrite dans un processus disponible sur simple demande. Le cas échéant, les réclamations peuvent être transmises par courriel à l'adresse "labo.capm@agglo-montbeliard.fr

Safia ZEHAF Directrice